Croix-Rouge et philatélie

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **81 (1972)**

Heft 2

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

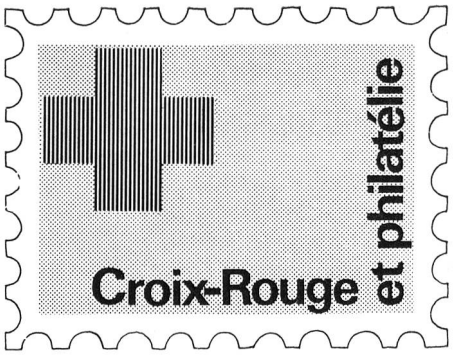

Nouvelle émission

Haute Volta
5 octobre 1971, 1 valeur avec surcharge Frs CFA 100.– à l'occasion du 10e anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge voltaïque. Le sujet du timbre, identique à celui émis le 28 août 1970, d'une valeur faciale de Frs CFA 30.–, représente une infirmière Croix-Rouge vaccinant un enfant, emblème de la Croix-Rouge dans un médaillon; sépia, brun, rouge. Une enveloppe illustrée rappelant le 10e anniversaire de la Société nationale reproduit l'emblème de la Croix-Rouge; oblitération premier jour: encrage noir: Ouagadougou 5 octobre 1971.

Oblitération

Pologne
A l'occasion de la Rencontre nationale de la Croix-Rouge polonaise de la Jeunesse qui s'est tenue à Katowice du 25 au 27 août 1971, une oblitération spéciale, illustrée, a été mise en service durant cette période. Cachet rond, encrage noir, reproduisant la décoration marquant le 50e anniversaire de la fondation de la Croix-Rouge de la Jeunesse en Pologne (1921–1971).

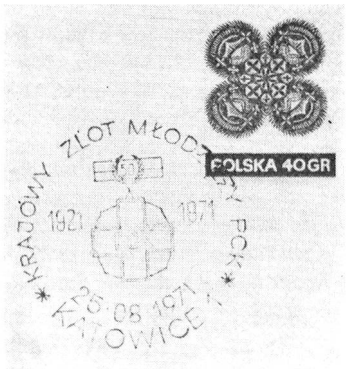

Vignettes

Danemark
Une série de vignettes, polychromes, a été éditée par la Croix-Rouge danoise lors de sa Semaine annuelle d'appels de fonds qui s'est déroulée du 9 au 16 septembre 1971. Cette nouvelle série, consacrée aux poissons, se présente en feuilles de 16 vignettes, chacune d'elles illustrant une espèce différente de la faune aquatique. L'emblème de la Croix-Rouge, le nom de la Société nationale et celui du poisson figurent sur chaque vignette. Un bulletin de versement détachable sur lequel sont rappelées les principales activités de la Croix-Rouge danoise ainsi que l'appel lancé accompagne chaque feuille de vignettes.

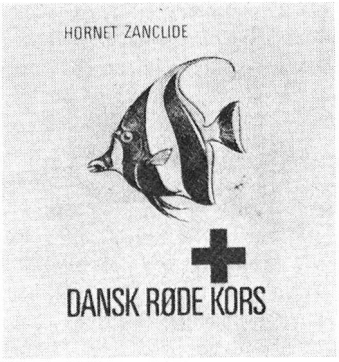

Franchise postale pour la correspondance Croix-Rouge

Certaines Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge jouissent de façon normale de la franchise postale pour le trafic intérieur.
A l'heure actuelle, ces Sociétés sont assez nombreuses, en particulier en Amérique latine, mais il existe certaines nuances selon qu'il s'agisse du courrier du siège central, des Comités ou même de certains services. Sauf erreur de notre part, les Sociétés nationales des pays suivants bénéficient toutes d'une exonération totale pour le trafic intérieur, sauf limitations indiquées: Afghanistan, Belgique (pour certaines activités), Colombie, Costa Rica, Equateur, Espagne, Grèce, Honduras, Iran, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Yougoslavie (service de recherches).
Dans nombre de ces pays, la correspondance de la Société de la Croix-Rouge est assimilée au courrier officiel.

Une nouvelle publication du CICR: le Manuel du soldat

Rien à voir, malgré la similitude de titres, avec la brochure que reçoit chaque recrue durant son service militaire. Edité par le CICR en français, anglais, espagnol et arabe, avec un texte de Jean-Marc Laverrière et Laurent Marti sur des illustrations d'Agnès Molnar, ce fascicule de 24 pages est lui aussi destiné à l'usage des forces armées de terre, de mer et de l'air, mais il a pour but de permettre à chaque soldat d'assimiler rapidement et sans peine les principes essentiels des Conventions de Genève.

Rappelant aux militaires qu'eux aussi peuvent être un jour blessés, malades, désarmés ou capturés, il les incite à protéger, comme eux-mêmes voudraient l'être en ce cas, les adversaires malheureux et les personnes civiles et plus faibles. En quelques légendes concises et claires, accompagnant des dessins dépuillés mais significatifs, le manuel donne des conseils sur l'attitude à adopter dans diverses circonstances provoquées par un conflit armé: il engage à secourir l'ennemi blessé ou malade, interdit la cruauté et toute torture physique ou morale envers les prisonniers dans les camps, ainsi que les actes de violence contre les civils, en particulier les vieillards, les mères et les enfants.

«*Rappelle-toi*», dit le manuel, «*les populations civiles ne sont pas destinées à combattre.*

Ne leur fais pas ce que tu n'aimerais pas que d'autres soldats fassent à ta famille et à tes amis.»

Il recommande en outre de protéger spécialement tout le personnel médical et infirmier, qui s'attache à secourir sans distinction de camp et à respecter le signe de la Croix-Rouge sur les hôpitaux, les établissements sanitaires et leur matériel. Il termine en indiquant les droits des prisonniers de guerre et des délégués du CICR qui les visitent.

Pouvant très facilement être adapté aux besoins et au caractère de pays différents, ce nouveau *Manuel du Soldat,* mis en vente au prix de Fr. s. –.50, a été tiré à 150 000 exemplaires. «Tous les Ministères de la Défense et ceux des Affaires étrangères des pays parties aux Conventions de Genève, ainsi que les Sociétés nationales reconnues en ont reçu trois exemplaires, accompagnés, dans certains cas, d'un questionnaire. Lorsque les réponses données à ce dernier auront été réunies, le CICR connaîtra l'avis et les besoins des Gouvernements et il sera à même de fixer le chiffre des tirages futurs», précise la *Revue internationale de la Croix-Rouge,* dans son numéro d'août 1971.

Essayer de créer l'image d'un soldat bon samaritain, partout où les hommes se battent, tel est bien le rôle du CICR, et ce petit manuel doit être l'une de ses armes pacifiques.

M. S.

LES DÉLÉGUÉS DU CICR

Cet homme est un Délégué du CICR. Il porte une croix rouge avec l'inscription « Comité International Genève ».
Les Délégués du CICR ne prennent parti ni pour un camp ni pour l'autre. Ils ont le droit de visiter les prisonniers de guerre, de s'entretenir sans témoins avec eux et de leur distribuer des secours et des médicaments.